MAIRIE DE ……	CERTIFICAT DE PRÉINSCRIPTION EN MAIRIE ANNÉE : 2024-2025	F2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

NOM : …… **PRENOM** : ……

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ……

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

PERE : **NOM** : …… **PRENOM** : ……
ADRESSE : ……
☎ **fixe** : …… ☎ **portable** : ……
✉ : ……

MERE : **NOM** : …… **PRENOM** : ……
ADRESSE : ……
☎ **fixe** : …… ☎ **portable** : ……
✉ : ……

PIECES A FOURNIR : (selon les cas)

JUSTIFICATIF D'IDENTITE ☐ (livret de famille ou carte d'identité)

JUSTIFICATIF DE DOMICILE ☐ (facture)

CERTIFICAT DE RADIATION ☐ (si l'enfant arrive d'une autre école)

☐ **Délibération du Conseil Municipal obligatoire pour les communes hors périmètre scolaire.**

☐ **SI PARENTS SEPARES** : Jugement qui fixe la garde et la résidence de l'enfant. En l'absence de jugement fournir attestation + copie de la carte d'identité du parent qui n'a pas la garde autorisant l'inscription de l'enfant dans une école de Seurre.
☐ **SI UNE ASSISTANTE MATERNELLE A EN GARDE L'ENFANT,** fournir le contrat de travail (uniquement en cas de dérogation préciser l'école demandée**).**

☐ **DEROGATION ET MOTIF DU VŒU :**

VOEU DES PARENTS :

ECOLE MATERNELLE : ☐ **CENTRE** ☐ **CITE VERTE** ☐ **CLASSE**
ECOLE ELEMENTAIRE : ☐ **JACQUEMART** ☐ **CITE VERTE**

SIGNATURES DES REPRESENTANTS LEGAUX :

LE PERE LA MERE AUTRE CAS (à préciser)

SIGNATURE DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

DECISION DE LA COMMISSION : (si dérogation) :

DECISION DU MAIRE DE SEURRE : ☐ ***AVIS FAVORABLE*** ☐ ***AVIS DEFAVORABLE***

CACHET ***SIGNATURE***

AUTORISATION DE PREINSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE : …….

L'AUTORISATION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE VAUT POUR LE CYCLE SCOLAIRE

Je soussigné(e) ……, maire de …….. autorise l'inscription de l'enfant ……. dans une école de Seurre et m'engage à régler à la commune de Seurre les frais de fonctionnement des écoles publiques correspondants (pour information : 862 €/an/élève : tarif 2023/2024).

NB. Si commune extérieure au périmètre scolaire fournir impérativement la délibération du Conseil Municipal habilitant le maire.

Votre commune a informé la famille que l'affectation de l'enfant serait déterminée, au vu des effectifs, par Monsieur le Maire de Seurre. Cependant, en principe, pour les enfants de Lanthes et Jallanges, inscription des enfants aux écoles Cité Verte (maternelle ou élémentaire); pour les enfants de Trugny, Chivres et Chamblanc, inscription des enfants à l'école maternelle du Centre ou à l'élémentaire du Jacquemart.

Cachet ***Signature***

Pour le transport scolaire contacter votre commune de résidence.

PIECES A FOURNIR
A LA MAIRIE ET A L'ECOLE
POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE

PRESENTEZ-VOUS A L'ECOLE, MUNI(E) :

- ✓ Du livret de famille.
- ✓ D'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture)
- ✓ Du certificat de radiation pour les enfants arrivant d'une autre école (hors périmètre scolaire).
- ✓ Pour les parents séparés :
  - o jugement qui fixe la garde et la résidence de l'enfant.
  - o en l'absence de jugement : fournir une attestation + copie de la carte d'identité du parent qui n'a pas la garde autorisant l'inscription de l'enfant dans une école de Seurre
- ✓ Du carnet de santé ou d'un document attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour (à présenter à l'école le jour de l'inscription).